

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2023-18

Nomenclature :
9.1 – Autres domaines de compétences des communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 17 avril 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Isabelle ALIBERT COLLOTTE, Elsa GOUBALI, Julie BARNET,
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Sophie LAGNIER, Nathalie GAY,
- MM. Frédéric FICHET, Gérald BOUTET.

Pouvoirs :

- Mme Sophie LAGNIER à Mme Julie BARNET,
- Mme Nathalie GAY à Mme Isabelle ALIBERT COLLOTTE,
- M. Frédéric FICHET à M. Dominique MARTIN,
- M. Gérald BOUTET à Mme Elsa GOUBALI

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Julie BARNET ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT - MODIFICATIONS**

Face à des temps périscolaires très plébiscités des familles et une liste d'attente récurrente sur certains temps (restauration scolaire notamment), il est souhaité réduire le délai de réservation/d'annulation des familles afin de fluidifier les demandes.

Pour cela, il est proposé de passer à un délai de réservation/annulation de 2 jours ouvrables contre 4 actuellement.

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230425-DELIB2023-18-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Egalement, il est précisé le délai pour déposer un justificatif d'absence sur le portail familles.

Ce règlement entrera en application dès que la délibération sera exécutoire.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la commission « Action sociale, petite enfance, enfance et jeunesse » réunie le 13 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité :

- ⇒ **d'approuver les modifications apportées au règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs périscolaire,**
- ⇒ **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 25 avril 2023

Le Maire,



Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230425-DELIB2023-18-DE
Date de réception préfecture : 26/04/2023